**ARRÊTÉ DE MISE EN POSITION DE DISPONIBILITE   
POUR CRÉER OU REPRENDRE UNE ENTREPRISE**

**DE** **CIVILITE PRENOM NOM**

MonsieurMadamele Mairele Présidentla Présidente,

Nom de la collectivité,

VU, le code général de la fonction publique, notamment ses articles L511-3 et L514-1 à 8,

VU, le décret n°86-68 du 13/01/1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l’intégration, modifié par le décret n°2019-234 du 27/03/2019 modifiant certaines conditions de la disponibilité dans la fonction publique, notamment son titre III,

SI AGENT A TEMPS NON COMPLETVU, le décret n°91-298 du 20/03/1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU, le décret n°2020-69 du 30/01/2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,

VU, l’arrêté du 19/06/2019 fixant la liste des pièces justificatives permettant au fonctionnaire exerçant une activité professionnelle en position de disponibilité de conserver ses droits à l'avancement dans la fonction publique territoriale,

VU, la demande en date du jj/mm/aaaa formulée par Civilité Prénom NOM sollicitant sa mise en position de disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise, à compter du jj/mm/aaaa, pour une durée de      ,

LE CAS ECHEANT VU, l’avis de compatibilité (ou de compatibilité avec réserves) de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique ou du référent déontologue en date du jj/mm/aaaa,

La durée de la disponibilité pour convenances personnelles ne peut excéder deux années ; elle est ensuite cumulable avec une disponibilité pour convenances personnelles d’une durée maximale de trois ans. Au plus tard au terme d'une période de cinq ans de disponibilité, l’agent devra réintégrer pendant au moins dix-huit mois en services effectifs continus dans la fonction publique pour de nouveau avoir le droit à cinq ans de disponibilité pour convenances personnelles,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Civilité Prénom NOM, GRADE titulaire à temps non complet (h/35h) est, sur sa demande, placée en position de disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise, à compter du jj/mm/aaaa, pour une durée de      .

**ARTICLE 2** : L'agent perd pendant la totalité de cette période ses droits à rémunération et cesse de bénéficier de ses droits à la retraite.

**ARTICLE 3** : L'agent, placé en disponibilité pour convenances personnelles, sous réserve d’exercer une activité professionnelle en application des dispositions des articles 25-1 et 25-2 du décret n°86-68 du 13/01/1986 et de l’arrêté en date du 19/06/2019 susvisés, peut conserver ses droits à l’avancement d’échelon et de grade dans la limite de 5 ans. La conservation des droits à l’avancement est subordonnée à la transmission annuelle des pièces justifiant de la création ou la reprise d’une entreprise1 à l’autorité territoriale, à savoir un justificatif d'immatriculation de son activité soit au Répertoire des métiers ou au Registre du commerce et des sociétés, soit à URSSAF, avant le jj/mm/aaaa. (date définie par l’autorité territoriale et au plus tard le 1er janvier de chaque année suivant le premier jour de son placement en disponibilité).

**ARTICLE 4 :** La demande de réintégration devra être présentée par Civilité Prénom NOM trois mois au moins avant le terme de la disponibilité qui lui est accordée.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur l'agent comptable de la collectivité,

- Monsieur le Président du Centre de Gestion,

- L’agent.

MonsieurMadamele Mairele Présidentla Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

|  |  |
| --- | --- |
| Notifié à l’intéressée  le ............................... | Fait à      ,  le ................................. |
| L’agent,  Prénom NOM | MonsieurMadamele Mairele Présidentla Présidente,  Prénom NOM |